

## COMMUNE DE SAHUNE

### PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

#### ORDRE DU JOUR :

#### **Vote du budget de la commune :**

- **Délibération** / approbation du Compte Financier Unique 2024
- **Délibération** / affectation des résultats
- **Délibération** / Budget Primitif 2025
- **Délibération** / vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- **Délibération** / vote des subventions aux associations
  
- **Délibération** : adhésion à la démarche Climat Baronnies en Drôme Provençale
- **Délibération** : demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour la réfection du Plateau de signalisation routière
- **Délibération** : modification du temps de travail de l'agent administratif de la commune
- **Délibération** : redevances de l'Agence de l'Eau
- Comptes rendus diverses réunions
- Questions diverses

---

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

**Etaients présents :** Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Jennifer MOURRE, Laurent DROUET, Olivier BRUN, Roxane FELIX, Henri GRAUGNARD, Sandrine PRUD'HOMME, Philippe ROBIN

**Absente :** Christine DUMOTIER

**Secrétaire de séance :** Philippe ROBIN

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 18h30 et demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir prendre en compte deux nouvelles délibérations non évoquées dans l'ordre du jour de la convocation.

#### **0 – Approbation du compte rendu du 3 mars 2025 :**

Le compte rendu du 3 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **1 – Délibération / approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU)**

- **Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget de la commune :**

Le Compte Financier Unique se substitue au Compte Administratif et au Compte de gestion et demande son vote hors de la présence de Monsieur le Maire.

Le CFU de la commune présente les résultats au 31 décembre 2024 comme suit :

#### **INVESTISSEMENT**

- |  |             |
|--|-------------|
| • Dépenses                               | 49.659,91 € |
| • Recettes                               | 92.893,88 € |
| • Résultat d'investissement reporté 2023 | 14.617,27 € |
| • Résultat d'investissement <u>2024</u>  | 43.233,97 € |

#### **FONCTIONNEMENT**

- |            |              |
|------------|--------------|
| • Dépenses | 374.525,45 € |
| • Recettes | 456.369,37 € |

• Résultat de fonctionnement 2023	187.618,71 €
• Résultat de fonctionnement <u>2024</u>	81.843,92 €
• Besoin de financement au compte 1068	46.795,39 €
• Restes à réaliser (dépenses d'investissement)	356.600,00 €
• Restes à réaliser (recettes d'investissement)	251.953,37 €

Vote du Compte Financier Unique 2024 de la commune : délibération adoptée l'unanimité des membres présents.

*Retour de Monsieur le Maire.*

## 2 – Délibération / affectation des résultats

L'affectation des résultats 2024 de la commune se décompose comme suit :

### Reports (Pour rappel)

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	14.617,27 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	187.618,71 €

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de :	43.233,97 €
Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de :	81.843,92 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	356.600,00 €
En recettes pour un montant de :	251.953,37 €

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	46.795,39 €
--	-------------

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	46.795,39 €
---	-------------

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	222.667,24 €
---	--------------

Affectation des résultats : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 3 – Délibération / Budget Primitif 2025 (budget de la commune)

Monsieur le Maire expose aux conseillers le Budget 2025 de la commune comme suit :

Le budget proposé pour 2025 s'équilibre à la somme de :

- **666.372,30 € en fonctionnement**
- **535.937,05 € en investissement.**

Vote du Budget Primitif 2025 de la commune : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 4 – Délibération / vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire fait part à son Conseil des taux d'imposition des taxes directes locales en vigueur et propose de ne pas les augmenter en 2025 et donc de les porter à :

- Taxe habitation (résidences secondaires) :	<b>17.81 %</b>
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	<b>30.64 %</b>
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	<b>72.89 %</b>
- Cotisation foncière des entreprises :	<b>24.08 %</b>

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 5 – Délibération / vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil de voter les subventions à verser aux associations au cours de l'année 2025, comme suit :

Subventions aux Associations	2024	2025
Comité des fêtes / concert	600,00 €	600,00 €
Comité des fêtes	1 000,00 €	1 800,00 €
Vaincre la mucoviscidose	100,00 €	100,00 €
Sportive sahumaise asso	1 000,00 €	1 000,00 €
SDT producteur abricot	200,00 €	200,00 €
Prévigrêle asso	300,00 €	300,00 €
Pôle sanitaire medico social	6 240,00 €	6 240,00 €
Pêche la gaulle de l'eygues et de l'oule asso	50,00 €	50,00 €
Maire du canton de Rémuzat Asso	120,00 €	120,00 €
Les restaurants du cœur Asso	100,00 €	100,00 €
les amis du RPI	50,00 €	50,00 €
Le canard en Bois asso	50,00 €	50,00 €
L'individu asso	50,00 €	50,00 €
Culture gym et loisirs Asso	50,00 €	50,00 €
Chrysalide asso	50,00 €	50,00 €
Aventic Asso	950,00 €	
Animation sociale du Haut Nyonsais	830,00 €	830,00 €
Amitié et présence Asso	50,00 €	50,00 €
Amis du vieux Sahune Asso	500,00 €	500,00 €
A saute page	400,00 €	
Asso la Même Balle		500,00 €
Les sahumais Asso	100,00 €	100,00 €
<b>Total</b>	<b>12.790,00 €</b>	<b>12.340,00 €</b>

Vote des subventions aux associations : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **6 – Délibération / adhésion à la démarche Climat Baronnies en Drôme Provençale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a adopté en décembre 2024 son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Les objectifs de ce PCAET visent à réduire les consommations d'énergie de 38 % d'ici 2050 et à développer les énergies renouvelables pour améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que, pour tendre vers ces objectifs, la CCBDP anime la mise en œuvre d'un plan opérationnel avec 119 actions multi-partenariales sur 6 ans.

Ainsi, la CCBDP, par son rôle de coordonnatrice de la transition écologique sur son territoire, impliquera les acteurs locaux par une déclaration d'engagement.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer sur l'adhésion de la commune à la démarche Climat Baronnies en Drôme Provençale.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **7 – Délibération / demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour la réfection du plateau de signalisation routière**

Monsieur le Maire rappelle un projet de marquage, évoqué lors du dernier Conseil Municipal, concernant le plateau surélevé situé au sol au niveau de la supérette Coccimarket.

Ce marquage permettrait ainsi une meilleure visibilité des piétons par les véhicules traversant le village.

Monsieur le Maire présente le devis établi pour cela en rappelant que cette opération peut être éligible à un subventionnement au titre des « Amendes de Police » et demande aux conseillers leur accord pour le marquage du plateau surélevé.

Devis :

Marquage du plateau surélevé en enduit froid de couleur (résine) .....13.920,00 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **8 – Délibération / modification du temps de travail de l'agent administratif de la commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet afin de palier à un surcroît de tâches administratives sur la commune.

Monsieur le Maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire propose de porter, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, de 14 heures à 16 heures le temps hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint administratif territorial.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 9 – Délibération / redevances de l'Agence de l'eau pour la performance des réseaux d'eau et d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les redevances de l'Agence de l'eau évoluent.

Les redevances « pollution domestique (0,29 €/m<sup>3</sup>) » et « modernisation des réseaux de collecte (0,16 €/m<sup>3</sup>) », d'un total de 0,43 €, disparaissent au profit de 3 nouvelles redevances telles que :

- La Redevance sur la consommation d'eau potable = 0,43 €/m<sup>3</sup>
- La Redevance pour performance des réseaux d'eau potable = 0,01 €/m<sup>3</sup>
- La Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif = 0,01 €/m<sup>3</sup>

Monsieur le Maire précise que ces nouveaux taux de redevances de l'Agence de l'Eau ont été adoptés par le Conseil d'Administration le 4 octobre dernier après avis conforme des Comités de Bassin.

Vu la délibération n° 2024-19 du 27/06/2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée fixant les nouveaux taux de redevances, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'approbation des nouveaux taux applicables à la facturation de l'eau 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 10 – Compte rendu diverses réunions

- **Commission « tourisme » à la CCBDP** : le bilan exposé lors de cette réunion fait état d'une baisse conséquente de la fréquentation touristique dans les quatre Offices de Tourisme de notre territoire. En contrepartie, les consultations du site internet, regroupant ces Offices de Tourisimes, sont en nette progression.

Le territoire des Baronnies en Drôme provençale comptabilise :

. 1.748.000 nuitées touristiques dont 595.000 nuitées touristiques provenant de 6 pays tels que la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni et les Etats-unis.

## 11 – Questions diverses

- **Déploiement de la fibre optique** : Dorénavant, certains quartiers de la commune sont équipés de la fibre optique. Les travaux de déploiement continuent avec la pose de poteaux supplémentaires.
- **Travaux de goudronnage** : Une entreprise de goudronnage effectuera à partir du 22 avril des travaux de réfection de la chaussée sur la D205, à partir du pont, sur une distance de 1,3 km.
- **Journée communale** : la 15<sup>ème</sup> journée citoyenne est proposée aux conseillers : Samedi 3 mai, à partir de 8 heures autour de divers ateliers situés à travers le village.  
Monsieur le Maire rappelle que cette journée se poursuivra autour d'un repas au Vieux Village.
- **Conteneurs à ordures ménagères** : la Communauté des Communes de Nyons a interpellé la Mairie concernant un conteneur rempli de vitres brisées. Monsieur le Maire rappelle qu'un conteneur est prévu à cet effet et que cette infraction est passible d'une amende.

La séance est levée à 21h00

